

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PARAGON ID sur la commune principale de l'AIOT 3 Allée des Aubépins 18410 Argent-sur-Sauldre.

La référence de votre dossier est A-3-E70D7IH2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/05/2023 à 16h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **43181558800014**

Raison sociale **PARAGON IDENTIFICATION**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LES AUBEPINS

18410 ARGENT SUR SAULDRE

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Directeur QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PARAGON ID**

Description des activités :

La société PARGON ID est une société spécialisée dans des solutions d'identification dédiées aux marchés de l'e.ID, du Transport & Smart Cities, et de la Traçabilité et Protection des marques et du paiement. La société PARGON ID propose une gamme de solutions embarquées sur plusieurs types de supports (Passeport, Documents d'identité, Tickets & Etiquettes intelligentes, Smart Cards, Smartphones, Cartes bancaires). Le site d'Argent sur Sauldre continue en parallèle une activité d'imprimerie sur support papiers et complexes synthétiques/adhésifs. Une activité qui tend à diminuer dans les prochaines années. Les différents process de fabrication et d'impression sont présentés ci-dessous : Fabrication des étiquettes Fabrication des tickets magnétiques Fabrication des antennes Fabrication des inlays Il existe différentes typologies d'impression utilisées : Impression Offset, héliogravure, flexographie... Plusieurs étapes de personnalisations des cartes, étiquettes ou courriers sont également proposés par le site PARAGON à partir de type d'impressions.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **3 Allée des Aubépins 18410 Argent-sur-Sauldre**

X : 658593

Y : 6716911

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2450	2450-A-b	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support	Quantité consommée 180 kgD /j		
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 4823 m3	DC	
2940	2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en œuvre 32.78 kg/j	DC	
2563	2563-2	Nettoyage lessiviel	Quantité de produit mise en œuvre 1870 L	DC	
1978	1978-3-a	Utilisation de solvants organiques	consommation de solvant 29 t/an	D	
2445	2445-2	Transformation du papier, carton	Capacité de production 12.42 t/j	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

L'installation est à l'origine de rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Présence d'un séparateur hydrocarbures

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Le trafic routier généré par l'activité de logistique du site est source de rejets atmosphériques (gaz de combustion des moteurs thermiques). Les engins de manutention utilisés sont électriques et sont rechargés au sein d'espaces dédiés (émission d'hydrogène lors de la charge). La chaufferie de 0,800 MW est alimentée en gaz naturel de ville depuis le réseau communal, et assurera le maintien en température des locaux totaux. Les polluants émis en grande partie sont les Dioxydes d'Azote (NOx) et le Monoxyde de Carbone (CO). Les encres solvantées utilisées sont susceptibles d'émettre des COV.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Présence de dispositif de traitement: - Filtre à charbon actif - Electrofiltre

Autres sources :

.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les installations et activités du site produiront les déchets suivants : Déchets liés à l'activité de bureau : papier, cartons, plastiques, consommables informatiques (toners, cartouches d'imprimantes...) ; Déchets liés à l'activité de production et de logistique : déchets de palettes en bois, plastiques, cartons, papiers, ferraille,... Les déchets produits par l'activité de l'établissement font l'objet d'un tri spécifique en fonction de leur nature et des filières de valorisation retenues. Les déchets sont stockés dans des bennes spécifiques selon leur type avant d'être collectés par les transporteurs des entreprises spécialisées. Les déchets liquides sont stockés dans des conteneurs dédiés placés sur rétention et à l'abri des intempéries. La collecte, le transport, et la valorisation ou l'élimination des déchets sont assurés par des entreprises spécialisées dans des filières adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Cuve réservée au réseau sprinklage de 630 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- Robinets Incendie Armés - Sprinklage - Extincteurs - Poteaux incendie publics et privés - Détection automatique - Dispositif de protection contre la foudre

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Bande de 35 m cp .pdf

Modification des prescriptions applicables :

Demandes d'aménagements version finale.pdf